

BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES

La nature et la ville durable

Tissu vivant de la planète, la diversité biologique définit l'ensemble des formes de vie sur la terre et les relations existantes entre elles et leurs milieux. Depuis une vingtaine d'années, la préservation de la biodiversité s'est imposée peu à peu comme une priorité internationale. Un consensus de plus en plus large parmi la communauté scientifique s'est bâti pour reconnaître un processus en cours menant à une sixième extinction de la biodiversité.

Les territoires de projet vont être mobilisés dans le cadre des stratégies de préservation de la biodiversité. C'est en effet aux échelles de proximité que seront expérimentées et généralisées les pratiques plus respectueuses de la biodiversité, qu'il s'agisse de l'agriculture, de la gestion de l'eau, de l'organisation des continuités écologiques pour la circulation des espèces, de la préservation des paysages et d'habitats adaptés pour la faune et la flore. L'émergence de la ville durable est également l'occasion de contribuer à la préservation de la biodiversité à travers un redéploiement de la nature au sein des quartiers et dans la vie des habitants. Déjà, les stratégies de restauration de la nature dans la ville constituent de plus en plus un axe majeur des nouvelles politiques territoriales et urbaines.

Le 29 juin 2009, le Ministère de l'Ecologie (MEEDDM) a lancé le processus d'élaboration du « Plan restaurer et valoriser la nature en ville » qui doit aboutir en 2010 et auquel ETD participe. 4^e volet du « plan ville durable », ce programme fait suite à l'engagement n° 76 du Grenelle de l'Environnement et doit permettre aux villes de mieux profiter des bienfaits de la biodiversité urbaine. À la demande du MEEDDM, ETD a réalisé la note de synthèse ayant pour objectif d'établir un état des lieux des réflexions, des problématiques et des principales pistes formulées et explorées à l'occasion des rapports, articles et colloques récents sur la nature en ville

SOMMAIRE

Un nouveau regard sur la nature	p.3
Une problématique complexe	p. 3
Le moment écologique	p. 4
La nature et la ville durable	p. 6
La nature comme condition de la valorisation de la ville densifiée	p. 6
Les premières pistes thématiques	p. 7
Des nouveaux outils et des nouvelles démarches	p. 13
Les nouvelles gouvernances territoriales	p. 13
Une nouvelle prise en compte de la nature dans les politiques d'aménagement et les documents d'urbanisme	p. 14
La multiplication des initiatives	p. 15
Aller plus loin	p. 17

Contacts

Tiphaine Kervadec – t.kervadec@etd.asso.fr
Pierre-Yves Le Foll – py.lefoll@etd.asso.fr

le centre de ressources
du développement territorial



La civilisation urbaine connaît une évolution sans précédent au niveau planétaire. Plus de la moitié de l'humanité vit désormais dans une ville. La prise de conscience des risques écologiques liés à l'expansion de l'urbanisation s'accélère depuis plusieurs années. Dans ce nouveau monde, quels rapports l'homme peut-il entretenir avec la nature ? Son regard sur la nature dans l'espace urbain ne doit-il pas radicalement changer ?

Une nouvelle relation entre la ville et la nature est à définir et à instaurer. La place de la nature est devenue un enjeu central de la nouvelle ville durable. Les niveaux d'analyse et les thématiques sont multiples et encore inégalement perçus et explorés : biodiversité urbaine, services écologiques, nouvelles formes urbaines, citoyenneté active, etc.

Plusieurs colloques, de nombreux articles ainsi qu'un rapport du Conseil économique et social (CES) ont permis de dessiner des nouvelles voies pour ce grand projet. Le Grenelle de l'environnement a également ouvert des perspectives pour une mobilisation des institutions et des acteurs, scientifiques, collectivités, associations.

La première partie met en lumière le changement de regard sur la nature en ville qui s'opère à la faveur du moment écologique en cours. Longtemps considéré comme un élément plus ou moins passif dans l'espace urbain, la nature devient une ressource pour la ville, celle-ci étant pensée comme un écosystème.

La deuxième partie précise le rôle de la nature comme axe stratégique de valorisation de la ville durable densifiée et présente les grandes thématiques identifiées à ce jour parmi lesquelles les services écologiques, la conservation biologique, la connectivité, l'agriculture périurbaine, la citoyenneté, les formes urbaines.

La troisième partie s'attache à repérer les principales nouvelles démarches, outils et initiatives favorisant une prise en compte accrue de la nature dans les réflexions et les projets de la ville.

Un nouveau regard sur la nature

Une problématique complexe

La nature dans la ville est une expression du rapport de l'homme à son environnement. La notion est polysémique et les approches multiples : esthétiques, paysagères, scientifiques, urbanistiques, politiques, etc. La nature dans la ville s'appréhende comme une problématique évoluant en fonction des enjeux économiques, sociaux, scientifiques et culturels de chaque époque. Il n'existe pas de véritable définition de la « nature dans la ville ».

Dans son rapport publié en 2007, le Conseil économique et social constate que « la nature se présente sous un double visage. Elle a à la fois une dimension affective et culturelle et une réalité objective prise en charge par l'écologie scientifique. Si une forte opposition a pu se manifester dans le passé entre une vision de la nature domestiquée et une nature sauvage, l'écologie humaniste dépasse aujourd'hui le clivage entre nature et culture ; elle s'inscrit de ce fait dans la logique du développement durable » (Conseil économique et social, 2007).

La nature peut se définir comme « l'ensemble de tout ce qui existe, le monde, l'univers mais également ce qui singularise un existant, son principe ou son essence. Le radical latin comme son équivalent grec renvoie à ce qui naît (*nasci*) et se développe (*phuomai*, se mettre à pousser, à croître). La nature est du côté du vivant, de ce qui se modifie, qui évolue. En même temps, la nature est ce qui se maintient, le permanent, le stable, du côté de l'être ou de l'ordre » (*C. Larrère, 2004*). Cette définition met en évidence l'unité de la nature dont l'homme est une des composantes. La perception de cette unité par les hommes diffère selon les époques et les

cultures. Notre regard sur la nature évolue donc régulièrement. Après une période de domestication intense de la nature, une nouvelle relation, plus respectueuse, est à construire avec elle.

Depuis le début de l'ère industrielle et aujourd'hui encore, la nature en ville se définit le plus souvent comme un élément du décor urbain. La prise en compte de la nature dans les politiques d'aménagement et d'urbanisation s'est faite autour de deux principales préoccupations, l'embellissement et l'hygiène, en vue d'améliorer le sort matériel et moral des citoyens à une période de profonds bouleversements des modes de vie. L'expansion urbaine a favorisé le développement des espaces verts, de jardins publics : « Dans les années 30, l'ouverture de parcs et de squares, la construction de boulevards plantés d'arbres d'ornement sont considérés comme des équipements publics majeurs propres à embellir la ville » (*E. Boutefeu, 2008*).

À partir de la fin de la seconde guerre mondiale, des formes spécifiques de la nature ont été privilégiées pour prendre place dans la ville : « Pour contenir l'expansion urbaine, la ville s'entoure d'une ceinture verte à l'intérieur de laquelle des bases de loisirs sont programmées pour répondre aux futurs besoins de détente et de récréation des citoyens (...) Au cours des années 1980, c'est plutôt le paysage qui est le critère privilégié. L'amélioration du cadre de vie revêt une importance grandissante dans le choix de localisation des habitants et des technopôles. Les espaces verts sont alors convoqués pour offrir une qualité paysagère grâce aux jardins intérieurs privés des lotissements pavillonnaires et des immeubles collectifs » (*E. Boutefeu, 2008*).

La nature, mise au service d'une vision globale et sociale de la ville, constitue un volet des approches fonctionnalistes dominantes : « la nature en ville est une construction sociale : dépendant d'un organisme de gestion des parcs et jardins, elle est une nature maîtrisée pour le bien-être des citoyens (...) Faire une politique de la nature se résume en un verdissement de la ville par la création de parcs, mélange harmonieux du bâti et d'éléments naturels semi-artificiels (plans d'eau, pelouses, arbres paysagers), la multiplication de parterres de fleurs et de fontaines aux fonctions esthétique et

symbolique, l'introduction dans le bâti lui-même d'éléments dont la maintenance, en apparence naturelle, est très exigeante en artifice » (JP. Deléage, N. Blanc, 2000).

Durant toute cette période, les fondements des rapports entre la ville et la nature n'ont pas été ré-examinés en profondeur : « La ville s'inscrit dans un système de pensée qui élude la dimension biophysique du site et son existence en tant que milieu de vie ». (JP. Deléage, N. Blanc, 2000).

Le moment écologique

Selon la définition proposée par Ernst Haeckel en 1866, l'écologie se définit comme la science des relations de l'organisme avec son environnement, comprenant au sens large toutes les conditions d'existence. 150 ans plus tard, la relation des hommes à la nature évolue et en ce début de XXI^e siècle il est possible de parler d'un « moment écologique » en soulignant « l'actuel changement radical du rapport symbolique au monde : rapport symbolique à l'espace, aux êtres autres êtres vivants et à la temporalité. Succédant à un moment social, ce moment est un mouvement symbolique qui fait de la Vie son référent majeur. Ce nouveau rapport à la nature et au vivant détermine les aspirations des citoyens tant sur le plan de l'habitat que de l'urbanisme » (S. Decelle, C. Panassier, A. Pinchart, 2007). Le moment écologique est l'occasion d'un nouveau regard sur la nature. La ville est un lieu pour cette rencontre.

L'écologie permet d'enrichir la définition de la nature en ville en prenant en compte la problématique de la biodiversité et propose ainsi un dépassement des approches fonctionnalistes. Dès lors la ville est considérée comme un écosystème au sein duquel l'homme est un acteur en interaction avec la communauté des êtres vivants, ce tissu vivant composé des espèces, de la faune de la

flore. La ville n'isole plus l'homme de la nature car la ville est elle-même un milieu de vie. Les rapports de l'homme à la nature se modifient et s'établissent autour des logiques de coopération, de préservation biologique, de reconnaissance des services écologiques de la nature afin d'inventer et de construire l'avenir non plus au détriment de la nature mais en accord avec elle.

Au moment où l'accélération de la disparition des espèces appelle en effet des réponses spécifiques, la ville se révèle un lieu d'enjeux forts pour la conservation des espèces et un excellent laboratoire pour la mise en œuvre de stratégies adaptées en faveur de la biodiversité, stratégies qui participent pleinement à la « réconciliation de l'homme et de la nature » (R. Barbault, 2008).

Afin d'aborder ces nouveaux enjeux de la biodiversité et de la nature en ville, l'interdisciplinarité constitue une condition essentielle de progrès et d'efficacité : d'une approche sectorielle par champ d'études, il convient de s'inscrire dans des logiques interdisciplinaires et de passer d'une approche naturaliste, centrée sur les espèces, à une approche fonctionnaliste, étudiant complexité et dynamique des écosystèmes et dans laquelle s'inscrit la notion de « services écologiques ». Dans ce nouveau

contexte, « il n'est plus possible de penser un aménagement du territoire ou une biologie de la conservation sans référence à l'urbanisation. La ville doit participer aux dynamiques écologiques : Il ne peut en être autrement ! Il s'agit de changer de regard sur le fonctionnement même de la ville et de la place qu'on y accorde à la nature, à la biodiversité » (*P. Clergeau, 2007*).

Ce nouveau regard sur le « tissu vivant » de la ville est l'occasion d'un questionnement et d'un renouvellement des méthodes et des politiques d'aménagement et d'urbanisation. La nature ne doit plus être un sanctuaire mais une ressource et les visions traditionnelles doivent être abandonnées : « La question de la nature est au centre des débats. En France, est manifeste une sorte de résistance qui oppose la nature à la ville. Nous sommes dans un système de préservation, ou plutôt dans un système d'opposition, rarement dans un système de valorisation » (*F. Bonnet, 2008*). C'est dans cette voie que s'inscrit le Conseil français des urbanistes avec sa 11e université en 2006 consacrée la nouvelle relation de la ville et de la nature : « Ville, changement de nature ? Ou comment l'environnement de nature influence l'urbain ». Les urbanistes analysant le renouveau de la nature assurent que « la nature fait la ville ».

La nature et la ville durable

Le Grenelle de l'environnement et le Conseil économique et social ont formulé un même constat : l'augmentation de la densité en milieu urbain doit permettre de lutter contre l'étalement urbain et périurbain et la consommation d'espace. Dans cette optique, la nature est un axe stratégique de valorisation de la nouvelle ville.

Quel est l'état actuel de la problématique et quelles sont les thématiques majeures évoquées dans les derniers rapports et études de référence ?

La nature comme condition de la valorisation de la ville densifiée

Dans les villes en Europe, l'espace utilisé par habitant a plus que doublé au cours des cinquante dernières années. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, cette croissance s'est élevée à plus de 5 % sur dix ans, comparable à trois fois la superficie du Luxembourg. Avec une croissance démographique de 6 %, la surface des agglomérations a augmenté d'environ 20 % dans de nombreux pays d'Europe occidentale et orientale.

En France, les bâtiments, jardins et pelouses, routes et parkings s'étendent sur près de 8% du sol métropolitain (IFEN, 2004). Cette emprise artificielle, à l'impact non négligeable, croît rapidement. La consommation des terres par l'artificialisation est le plus souvent irréversible, les surfaces prises ne revenant que rarement à des usages plus naturels.

De plus en plus d'experts et de praticiens constatent les impacts de l'étalement urbain dans les pays européens sur le plan social, économique et écologique : inflation pavillonnaire, explosion des déplacements et congestion d'axes routiers, consommation d'espace et de ressources, coût pour les ménages,... Les écologistes soulignent les effets néfastes de cette artificialisation croissance des terres sur les espèces et leurs habitats naturels.

Aujourd'hui, la maîtrise de cet étalement périurbain est devenue un objectif consensuel pour tous les acteurs de l'urbanisme. Le Grenelle de l'environnement a clairement identifié le phénomène d'étalement urbain comme contraire aux principes du développement durable.

Dans cette optique, la densification de l'habitat dans le tissu urbain constitue une priorité afin de satisfaire le besoin de logements dans les agglomérations sans consommer excessivement les espaces naturels, non artificialisés.

Cette évolution rencontre toutefois une certaine contestation notamment chez les élus et les habitants. Un sondage réalisé en 2007 auprès de maires révèle en effet un avis globalement défavorable sur la politique de densification urbaine : 54 % y sont opposés et 43 % y sont favorables, avec une différence entre la région parisienne (73 % d'avis défavorables) et la province (46 % d'avis défavorable). Les maires estiment majoritairement que les citoyens de leur commune sont défavorables à la densification urbaine (86 % en région parisienne et 59 % en province) (Conseil économique et social, 2007). Les représentations de la densité demeurent attachées aux grands ensembles et aux tours,

autant de références qui constituent un frein à la mise en oeuvre de stratégies volontaristes de densifications.

Au-delà de l'engagement des élus, l'assentiment des habitants est une condition de la bonne gouvernance urbaine. Au moment où l'on entend développer les démarches participatives, il n'est pas envisageable de densifier à l'insu des habitants. Un travail important de concertation est nécessaire afin d'élaborer des projets répondant non seulement à

des objectifs de densité et surtout respectant le désir des habitants. A cette occasion, un nécessaire effort de sensibilisation est à entreprendre et renforcé.

Dans ce contexte où les représentations subjectives sont fortes et où la présence de nature fait l'objet d'une demande forte de la part des habitants, la nature s'affirme comme un axe stratégique de l'élaboration de la ville dense et doit permettre d'innover dans la réflexion et l'élaboration des quartiers de la ville durable.

Les premières pistes thématiques

Les formes urbaines

Le chantier de la ville durable est l'occasion de faire émerger de nouvelles compositions urbaines et d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail et de conception du projet. Pour ces nouveaux projets urbains modernes et denses, la nature est un ingrédient déterminant en vue de favoriser l'habitabilité des quartiers et contribuer ainsi à transformer la représentation négative de la densité souvent assimilée au « mal-vivre » du citoyen.

La nature a vocation à participer à la restructuration des territoires à toutes les échelles : volet essentiel du renouvellement urbain au service de la recomposition des friches industrielles ou de la réhabilitation urbaine des centres-villes en déclin, la nature est également une source d'invention pour de nouveaux paysages urbains : le « tiers-paysage » composé des espaces naturels les plus dépréciés et autrefois délaissés devient aujourd'hui un élément marquant du paysage urbain et donne au paysagiste une place centrale. Le bâti est repensé dans son enveloppe, son insertion architecturale et paysagère : façades, toitures et terrasses végétalisées offrent ainsi des qualités esthétique, écologique, bioclimatique, en même temps qu'elles compensent le déficit en espaces verts d'une zone urbaine (CFDU, 2006). C'est dans

cette optique plurifonctionnelle que la nature participe à la production d'éco-quartiers : elle y est érigée même comme un critère d'appréciation de l'appel à projets éco-quartiers lancé par le MEEDDM.

Dans cette nouvelle conception des projets, la nature a vocation à produire de nouvelles centralités tels les jardins et les espaces verts qui sont autant de nouveaux espaces de sociabilité. La nature aide à recréer du lien entre espaces autrefois dos à dos et assure une complémentarité fonctionnelle entre les différents endroits de la ville. La nature devient aussi l'outil d'une nouvelle organisation spatiale avec les infrastructures vertes (trames vertes) qui ménagent en même temps des coupures d'urbanisations dans la ville et entre la ville et son espace périurbain.

Les professionnels reconnaissent que ces nouvelles formes de la ville durable ne pourront être développées qu'à la faveur d'un renouvellement des méthodes de travail et de l'émergence d'un nouveau regard. Cette nouvelle dialectique ville-nature a des conséquences dans les modes d'exercice des champs professionnels : elle impose de mobiliser de multiples compétences dans les différentes phases d'un projet urbain rendant incontournable une approche systémique et interdisciplinaire

associant aux acteurs traditionnels de l'urbanisme (architectes, paysagistes, urbanistes), des spécialistes d'écologie scientifique, d'économie et des sciences humaines et sociales (géographes, éco-ethnologues, anthropologues etc.) (CFDU, 2006).

Dans ce cadre, l'esprit même de la conception et du pilotage du projet urbain évolue. Le passage à un modèle de ville plus intégrée et plus ouverte conduit à donner à la nature un rôle d'armature, d'élément structurant dans la conception du projet. L'enjeu urbanistique réside aujourd'hui dans la planification de la ville à partir de surfaces vertes identifiées (infrastructures vertes), permettant d'articuler entre elles, les différentes parties de la ville ainsi que les zones naturelles proches. Les approches trop fonctionnalistes des urbanistes ne paraissent plus ici les mieux adaptées aujourd'hui à ces nouveaux enjeux.

Les professionnels de l'urbanisme manquent cependant de référentiels professionnels spécifiques. Pour pallier leur méconnaissance de cette problématique, il est nécessaire de construire des formations et des lieux d'échanges, à l'instar du programme européen COST C11 « structures vertes et planification ». Le Comité opérationnel « urbanisme » va dans le même sens et propose de mettre en place un système d'aide à la décision et d'accompagnement méthodologique destiné non seulement aux élus mais aussi aux bureaux d'études qui élaborent les plans d'action (COMOP « Urbanisme », 2007).

La mise en place de cette nouvelle dialectique ville-nature soulève néanmoins d'autres questions : comment concilier les objectifs de densification, indispensables pour limiter l'étalement urbain à la volonté du maintien ou de l'intégration du végétal dans la ville dense, face à un foncier qui y est rare et cher ? Quelle place donner à la nature qui ne possède pas de valeur économique tangible, au regard d'autres besoins et vocations à satisfaire (logement) ?

Les continuités écologiques

La circulation des espèces est la condition de leur survie et de leur développement. L'urbanisation croissante artificialise les sols et fragmente les habitats des espèces. Dans ce contexte, il est impératif pour restaurer les flux d'espèces, d'organiser des liaisons par des continuités écologiques, au cœur des villes et en lien avec leurs espaces ruraux périurbains. La continuité écologique offre également une contribution à l'amélioration du paysage.

C'est dans cette optique que le Grenelle de l'environnement a initié le projet de « Trame verte et bleue », nouvel outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels (les réservoirs de biodiversité) et de couloirs les reliant ou servant d'espaces tampons. Le projet de trame verte en ville propose ainsi de mettre en connexion l'ensemble des espaces de nature, surfaciques et linéaires, publics et privés, entre eux, par des continuités écologiques. Ces continuités ont deux principales fonctions, d'une part, favoriser un habitat pour la faune et la flore sauvage, et d'autre part, rendre possible le déplacement des espèces

Un débat existe s'agissant de la transposition des trames vertes au niveau des villes: les écologues plaident pour un maillage urbain assurant à la fois la circulation de la biodiversité et une utilité sociale (déplacements alternatifs par exemple) : cette trame est un moyen de résoudre ainsi la demande de nature des citoyens et l'impératif de densification de la ville. D'autres nuancent la fonctionnalité réelle (la valeur écologique) de la trame verte : trop entretenues, les coulées vertes ne permettent pas les continuités écologiques (assurées par la complexité des strates). Autre argument : elles peuvent véhiculer des espèces indésirables d'où la question du tracé des réseaux écologiques, au travers ou en contournant l'agglomération ? Il faut noter que le projet de « Trame Verte » porté par Philippe Clergeau à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) réunit 30 chercheurs de plusieurs disciplines pour évaluer

les impacts de ces trames vertes sur les services éco-systémiques en ville.

Les liaisons organisées dans le cadre de la trame verte de la ville sont à concevoir dans une logique d'aménagement de l'espace urbain et périurbain, à l'échelle des agglomérations voire de plus grands territoires. Elles doivent être élaborées en cohérence avec l'aménagement des quartiers de la ville dense, dans un souci de réduction des inégalités écologiques afin notamment de favoriser une accessibilité équitable de la nature à tous les citoyens.

En outre, la mise en oeuvre de continuités écologiques doit être l'occasion de composer la ville en lien avec les territoires agricoles situés en lisière de la ville. L'agriculture périurbaine doit trouver sa place dans le projet urbain. L'agriculture périurbaine peut non seulement alimenter la ville par ses productions de proximité mais elle peut aussi protéger des risques naturels, prévenir la pollution des eaux, recycler des déchets organiques, s'ouvrir aux loisirs de plein air, offrir une qualité de paysages et créer des emplois. L'émergence d'une agriculture multifonctionnelle au sein de villes-territoires est une condition de l'efficacité des continuités écologiques.

En lien avec le développement des continuités écologiques, la notion de parc naturel urbain (PNU), tel qu'expérimenté actuellement à Rueil-Malmaison et sur les communes voisines pourrait être adaptée à certaines villes déjà bien dotées en nature. Cette notion se réfère au modèle du parc national avec une zone centrale totalement protégée et une zone périphérique dans laquelle des activités socio-économiques font l'objet de partenariat avec des communes volontaires. Conçu comme un espace dévolu à la nature sauvage le PNU se distingue bien du square et du jardin public et s'inscrit dans une démarche de projet favorisant les objectifs de préservation, de cohérence de l'aménagement, ainsi que de gestion et d'animation du territoire.

La biodiversité urbaine, conserver la diversité de la faune et de la flore en ville

La prise de conscience des enjeux de la biodiversité en milieu urbain est récente. Cela peut sembler un paradoxe mais la ville est un facteur de biodiversité, la mosaïque des milieux urbains favorisant la variété des espèces. Plus le paysage est hétérogène, plus la diversité et la richesse en espèces sont importantes. La ville est ainsi de plus en plus souvent un refuge pour certaines espèces qui s'y portent mieux qu'à la campagne (les abeilles par exemple), ce qui fait dire qu'il y a parfois plus de biodiversité dans la ville que dans son espace rural immédiat.

La biodiversité urbaine mêle faune et flore se divisant en deux catégories : les espèces introduites et policées par l'homme (animaux domestiques, végétaux d'ornement exotiques) d'un côté, et les espèces natives, plus généralistes, entendues plus récemment dans la notion de « nature ordinaire » des villes.

Par ailleurs, le récent rapport du Conseil d'analyse stratégique consacré à l'approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes développe l'idée d'une monétarisation de la maintenance de la biodiversité à des fins de conservation des services vitaux qu'elle rend à l'espèce humaine. Ce rapport distingue deux composantes : la biodiversité dite « remarquable » ou « remarquée », entendue dans le sens patrimoniale (gènes, espèces, habitats, paysage) et la biodiversité qualifiée « d'ordinaire » ou « fonctionnelle » qui est le support de toute notre activité et plus largement de toute notre existence et qui est sans valeur intrinsèque propre (Conseil d'analyse stratégique, 2009).

Si la revalorisation de la nature en ville comme facteur de bien-être, fait consensus, la question du type de nature et des moyens pour le faire divise. D'abord parce qu'il y a une limite biologique essentielle pointée par les scientifiques :

une simple liste d'espèces est insuffisante pour restaurer un écosystème qui dépend aussi des autres milieux avec lesquels ces espèces fonctionnent. Ensuite parce que parmi les espèces présentes dans les villes, certaines populations se révèlent invasives, mettent en péril les espèces locales, posent des problèmes de gestion des parcs et des jardins et/ou des problèmes de régulation (pigeons par exemple). Enfin, les clivages sociaux impactent également le débat : la connotation sociale de la nature (telle la représentation des cafards ou des herbes folles dans la ville par exemple) prime sur l'enjeu véritable de la biodiversité urbaine et bien qu'elle relève de critères sans rapport avec la science, elle fait parfois l'acceptation ou le rejet de telle ou telle espèce (ODBU, 2008).

Afin de développer la prise de conscience de la place de la biodiversité urbaine, trois grandes approches sont privilégiées : la sensibilisation des habitants, le développement de la connaissance, et la gestion différenciée.

Le rapport des citoyens à la nature passe par un renouvellement du regard sur l'apport de la biodiversité. L'éducation à l'environnement est ici un axe important. Plus largement, il s'agit aussi de replacer le citoyen au cœur des actions de sensibilisation et de production de connaissances (démarche expérimentale de « science participative ») et de mixer dans les projets urbains, « nature ordonnée » telle que le public se la représente avec la réalité biologique qu'est la nature sauvage.

L'approfondissement des connaissances de la biodiversité est un préalable à toute entreprise d'éducation et de gestion. Elle passe par le renforcement des approches interdisciplinaires pour l'étude de l'écosystème urbain. L'approfondissement des connaissances peut s'appuyer en outre sur la production foisonnante des multiples associations, particulièrement actives dans ce domaine (Conseil Economique et Social, 2007).

Le déploiement de stratégies de gestion raisonnée de la biodiversité est un autre impératif. Dans cette optique, la gestion différenciée constitue un compromis entre une gestion stricte et une gestion naturaliste de la nature dans les villes. Il s'agit d'adopter des techniques alternatives de gestion des espaces, orientées vers un respect et une protection des milieux naturels en intégrant « des préoccupations d'entretien et de paysage urbain afin d'ajuster au mieux les techniques utilisées aux contraintes imposées par la sécurité, l'usage et le point de vue esthétique des riverains » (Natureparif, 2009). La gestion différenciée, si elle a des effets positifs pour la préservation de la biodiversité, exige en retour de renoncer à des éléments traditionnels du cadre de vie urbain tels que les pelouses impeccables.

Les services écologiques

Apparu au cours des années 80, le concept de services écologiques a été développé à l'occasion de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millenium Ecosystem Assessment). En 2009, le Conseil d'analyse stratégique a publié un important rapport consacré à l'économie de la biodiversité et des services écosystèmes.

Cette notion met en évidence la production par la nature de biens et services utiles et souvent indispensables à notre existence et notre bien-être : la purification de l'air et de l'eau, la détoxification des déchets, l'entretien et la fertilité des sols, la régulation du climat, la pollinisation des plantes, le contrôle des espèces, la prévention de risques naturels. A ces services très environnementaux, il convient d'ajouter les bénéfiques sociaux, esthétiques, hédoniques, culturels et éducatifs, voire spirituels procurés par la nature (*R. Barbault, 2006*).

Dans l'écosystème urbain durable, ces services de la nature ont un rôle majeur et représentent des éléments déterminants pour élaborer des straté-

gies innovantes en vue de l'émergence d'une « ville bioclimatique ». Les pistes de bonnes pratiques sont nombreuses et des exemples intéressants ont été présentés à l'occasion du colloque européen « Vers une ville bioclimatique » en 2008 : face à des épisodes de chaleur du type de la canicule de 2003, la nature permet d'atténuer les « îlots de chaleur urbains » de multiples façons, par exemple grâce aux plantations d'arbres qui ombragent les esplanades, les parkings, les cours d'écoles, par la végétalisation des bâtiments, des murs, des balcons, des toitures et des terrasses ou encore la mise en service de fontaines, jets d'eaux, bassins d'eau vive. Des projets de forêts urbaines peuvent également être développés en fonction des territoires. D'une façon générale, la création d'espaces verts de proximité participe à la régulation du climat urbain (CNFPT, AITF, 2008).

La nature apporte également une contribution face aux risques naturels pour la ville que sont les inondations et dans une moindre mesure les feux de forêt. En écrêtant les crues et en ralentissant leur montée par l'effet tampon de la végétation des bassins versants, en infiltrant dans le sol perméable les excès de précipitations, les zones humides, les écosystèmes fluviaux et leurs annexes hydrauliques assurent une régulation du régime des eaux qui limite les risques de crues pour la ville.

La valorisation des services écologiques suppose une réflexion stratégique qui inclut une attention aux enjeux économiques de la nature. L'initiative de la ville de New York est exemplaire en ce sens. Afin de garantir une eau propre, la ville a acheté des terrains valant un milliard de dollars et décidé d'entretenir ces champs captants au lieu d'investir dans un système d'épuration à hauteur de six milliards de dollars, qui aurait coûté en outre trois cents millions de dollars de fonctionnement par an. Dans ce cas, le coût de l'investissement dans la préservation de la nature a été ici particulièrement rentable.

L'attractivité des villes

Le développement économique est l'objectif de toute collectivité territoriale. La valorisation du patrimoine naturel modifie le visage d'un territoire et constitue un atout de développement économique et culturel. Une ville verte est une ville qui attire les touristes, les entreprises, les centres de recherche, les cadres, les étudiants, les nouveaux habitants. Pour les agglomérations, la nature est très certainement un paramètre du processus de métropolisation.

Le poids économique des espaces verts est un indicateur de l'engagement des collectivités en faveur de la nature. Les communes françaises dépensent 2,44 milliards d'euros par an pour la création et l'entretien de leurs espaces verts. Le fort investissement s'explique principalement par la vocation touristique ou la mise en oeuvre de politiques volontaristes telles que les agendas 21. En ce qui concerne les métropoles, le budget annuel d'investissement atteint plusieurs millions d'euros (ex : Lyon 2006 : 10,25 millions d'euros, Nantes 2006 : 4,25 millions d'euros). (Conseil économique et social, 2007)

Cette préoccupation de valorisation de la ville grâce à la nature présente une autre dimension beaucoup plus problématique et insuffisamment prise en compte. Les quartiers bénéficiant de la nature et les nouveaux éco-quartiers ne masquent-ils pas en effet des inégalités sociales et écologiques de plus en plus liées ? Les quartiers en difficulté sont ceux où la nature est le plus souvent absente ou peu valorisée. La faible prise en considération de la dimension environnementale joue un rôle important dans les processus de ségrégation socio-spatiale. La réduction des inégalités écologiques en améliorant la qualité environnementale du cadre de vie des quartiers constitue un volet incontournable de la lutte contre les inégalités urbaines et constitue un élément de réussite de l'objectif de mixité sociale (MEEDDAT, 2005).

La citoyenneté active et la sensibilisation

La valorisation de la nature au sein de la ville densifiée est une occasion d'ouvrir les populations urbaines aux enjeux de la biodiversité mais aussi de promouvoir de nouvelles relations au sein des quartiers, de susciter des nouvelles sociabilités.

La prise de conscience des enjeux de la biodiversité par les citoyens constitue un objectif tout à fait significatif. Elle vise à favoriser une modification des comportements dans le sens d'une responsabilisation des personnes pouvant se traduire dans les modes de production et de consommation. S'agissant des relations que nous entretenons avec notre environnement et le vivant, la sensibilisation doit commencer au plus jeune âge et l'éducation à l'environnement est un enjeu évident. La sensibilisation et l'information doivent aussi concerner les élus, les décideurs politiques et économiques, les relais d'opinion et au final la population toute entière.

Au sein de la ville durable dense, la citoyenneté active en lien avec la nature trouve une expression adaptée avec le renouveau des jardins partagés, familiaux et éducatifs. Ces initiatives lancées s'inscrivent dans une longue histoire de la nature en ville qui a débuté il y a un siècle sous la forme de jardins ouvriers dans un contexte d'exode rural et d'industrialisation. Aujourd'hui les jardins dits 'familiaux' ou 'collectifs' sont gérés par des associations fédérant des dizaines de milliers d'adhérents et sont reconnus d'utilité publique. Ce type de jardins qui permet de tisser des liens sociaux, et de développer des projets éducatifs ou de réinsertion est aujourd'hui en extension dans nombre de villes (Nantes, Paris...) qui favorisent leur développement. Outre les productions de fleurs, fruits et légumes, les jardins familiaux implantés en milieu urbain sont fréquentés par des oiseaux et insectes pollinisateurs et contribuent de ce fait à la biodiversité.

Des nouveaux outils et des nouvelles démarches

L'objectif de restauration de la nature en ville s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement. La stratégie nationale pour la Biodiversité qui en est l'outil principal comprend notamment un plan d'action d'urbanisme. Les collectivités, avec leurs responsabilités accrues dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, ont vocation à définir des stratégies volontaristes et à multiplier les initiatives.

Les nouvelles gouvernances territoriales

Depuis une dizaine d'années, le mouvement de décentralisation a connu des évolutions importantes avec notamment la constitution de nouvelles structures intercommunales suite à la loi de simplification et renforcement de la coopération intercommunale (1999). Au 1^{er} janvier 2009, on compte ainsi 2 601 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (174 communautés d'agglomération, 16 communautés urbaines, 2 406 communautés de communes et 5 syndicats d'agglomération nouvelle) regroupant 34 166 communes, soit 56,4 millions d'habitants.

La « révolution » de l'intercommunalité dessine un cadre favorable pour construire et mener des nouvelles politiques de la nature en ville à des échelles pertinentes et adaptées à des enjeux nouveaux, tels que la biodiversité urbaine, les corridors écologiques (trames vertes) ou les nouvelles formes urbaines.

Cette nouvelle gouvernance, quelle que soit son niveau, a vocation à conduire ses politiques dans une finalité de développement durable. Ces nouvelles politiques territoriales durables constituent un levier essentiel pour la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives favorables à la nature dans les territoires urbains et périurbains. Elle participe par exemple aux cinq finalités auxquelles répond

le plan d'action d'un Agenda 21 ; Le plan climat territorial développe également, des mesures d'incitation et de coordination favorisant la nature en ville comme moyen d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique : le Plan climat de Nantes préconise le développement d'une forêt urbaine, celui de Paris, un grand programme de végétalisation de la ville (CNFPT, AITF, 2008).

Dans le cadre du développement durable, d'autres types de démarches peuvent être développées : réflexions stratégiques grâce aux outils de la planification (SCOT, PLU), animation de réseaux de compétences entre administrations et professionnels, mobilisation des acteurs et des habitants et bien sûr conduite et pilotage des projets et initiatives innovantes.

Une nouvelle prise en compte de la nature dans les politiques d'aménagement et les documents d'urbanisme

Le renouveau de la planification territoriale est l'occasion de prendre en compte plus activement la nature et les problématiques environnementales sur le long terme.

A l'avenir, les collectivités seront sollicitées dans le cadre de la mise en place des schémas régionaux de cohérence écologique. Prévus par l'avant-projet de loi de transition environnementale (Grenelle 2), ces schémas s'appuieront sur la « trame verte et bleue » établies au plan national et qui fixeront les orientations nationales de maintien et de restauration des continuités écologiques. La nature en ville s'inscrira dans ces documents cadre. Les collectivités auront à tenir compte de ces schémas pour leurs exercices de planification et leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLU).

Les schémas de cohérence territoriale (SCOT), à l'échelle intercommunale, et les programmes locaux de l'urbanisme (PLU), à l'échelle communale, visent à mettre en cohérence les orientations et les décisions d'aménagement des collectivités dans plusieurs domaines stratégiques qui ont une traduction spatiale : déplacements, logement, activités économiques, environnement, culture... Le SCOT définit le projet d'aménagement et de développement durable intercommunal et fixe les règles générales d'utilisation des sols. Le SCOT détermine ainsi les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers. Il détermine également les espaces et sites naturels ou urbains à protéger en peuvent en définir la localisation ou la délimitation. Le SCOT peut définir précisément les espaces naturels à protéger, leur donner une reconnaissance juridique et les soustraire ainsi aux pressions de l'urbanisation. Les orientations du SCOT sont ensuite déclinées et traduites plus précisément au niveau communal par les PLU.

À l'occasion des SCOT et des PLU, les collectivités territoriales peuvent prévoir plusieurs types de mesures spécifiques dans le domaine de la nature parmi lesquelles la définition de principes de continuité naturelle et de liaisons vertes et bleues, la définition de coupures d'urbanisation, la délimitation d'espaces naturels à protéger en raison de leur valeur écologique ou de leur rôle stratégique au sein du territoire. Des principes de protection d'espaces naturels, agricoles et forestiers peuvent également figurer dans un SCOT pour des motifs de biodiversité, de paysage ou d'économie agricole.

Par ailleurs, la cohérence écologique des SCOT et des PLU est soumise à une exigence de compatibilité avec les objectifs définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Afin de rendre les documents plus efficaces notamment sur le plan environnemental, le COMOP « Urbanisme » a formulé un certain nombre de propositions pour les SCOT parmi lesquelles la définition de spécifications plus contraignantes telles que des objectifs chiffrés de densification, de réduction de consommation d'espace. Le caractère opposable des SCOT pourrait également être renforcé.

Le COMOP « Urbanisme » a également abordé le dossier de la fiscalité. Les espaces naturels sont une source d'externalités positives (aménités pour les citoyens, préservation de la biodiversité, agriculture de proximité et de qualité) mais engendrent peu de ressources pour la collectivité locale. Le Grenelle a explicitement prévu (in engagement 73 – trame verte et bleue) de mettre en place une modulation de la DGF en fonction de la biodiversité. Le COMOP a proposé d'étudier des pistes de taxes afin d'infléchir les comportements contribuant à l'étalement urbain.

La multiplication des initiatives

Depuis quelques années, des collectivités territoriales initient des démarches innovantes pour une meilleure prise en compte de la nature dans leurs politiques.

Parmi ces nouvelles approches, la gestion différenciée des espaces verts est développée dans un nombre croissant de villes, tous niveaux confondus. Souvent replacée dans une démarche plus globale (un agenda 21 par exemple), la gestion différenciée permet de mobiliser élus et techniciens, mais aussi les habitants des quartiers. La démarche est progressive et nécessite de lever les résistances exprimées par des citoyens face à la transformation de leur paysage quotidien mais aussi celles des agents des espaces verts, parfois rétifs à remettre en cause des pratiques ancrées et validées par leurs compétences horticoles. L'enjeu est d'associer dès l'amont l'ensemble des agents du service, de valoriser et de compléter leurs savoir-faire. Outre les économies générées à moyen terme, cette gestion différenciée selon le type d'espace vert, contribue de manière pragmatique, à restaurer la nature en ville dans sa diversité (Natureparif – ANVL, 2009).

La nature en ville est aussi l'occasion pour les collectivités d'inventer et d'élaborer collectivement, divers outils incitatifs tels que les chartes ou les guides de recommandations. La Ville de Paris travaille par exemple à la rédaction d'une charte de qualité de gestion du vivant dans son patrimoine bâti. Outil opérationnel destiné aux aménageurs et référencé dans le Cahier des Recommandations Environnementales qui accompagne le Plan Local de l'Urbanisme, il permettra « d'aider les acteurs de la construction à l'intégration de la biodiversité dans le patrimoine bâti en laissant une large place à l'innovation, d'accompagner la transformation progressive du milieu urbain pour favoriser l'attraction et le maintien d'une nouvelle faune sauvage et de rappeler un

certain nombre de règles qui concernent la protection des espèces, notamment les oiseaux et les insectes. »

La meilleure connaissance de la biodiversité est une condition d'une action appropriée en faveur de la nature. La mise en place d'observatoires participe à cet objectif. Les observatoires permettent le partage de la connaissance au service de la préservation de la nature en ville et de la biodiversité. L'observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) lancé par le département de la Seine-Saint Denis en 2005 a pour objectif de rassembler, synthétiser puis diffuser les connaissances, les compétences et les expériences sur le patrimoine naturel du territoire départemental. Il est également un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement ou de gestion grâce à une connaissance du patrimoine naturel des sites étudiés. Créé en 2008, Natureparif est la première agence en Europe qui s'intéresse à la nature en ville et à la biodiversité à un niveau régional : elle va mettre en place un observatoire régional de la biodiversité en Ile de France.

Des agglomérations expérimentent également les trames vertes et testent ainsi la validité du concept préconisé par le Grenelle de l'environnement. Valenciennes Métropole s'est lancée dans l'élaboration d'un schéma de trame verte urbaine, afin de proposer des aménagements qui recréeront des liaisons vertes entre les différentes zones du territoire. Nantes a mené quant à elle, une politique foncière volontariste (utilisation de son droit de préemption urbain) pour assurer des continuités piétonnes le long des cours d'eau de son agglomération, intègre les inventaires réalisés, dans un SIG pour suivre la dynamique des écosystèmes et projette désormais l'élaboration d'un schéma directeur de la biodiversité. L'objectif est le maillage de la ville en vert.

Le développement d'outils d'aide à la décision est un axe de travail pour améliorer la gestion de la biodiversité. Les programmes de recherche mettent aujourd'hui l'accent sur une approche dynamique et pluridisciplinaire (sociologique, biologique et écologique, géographique, sanitaire) permettant d'appréhender la complexité de la notion. Certains ont pour objectif de déboucher sur l'élaboration d'outils d'aide à la décision, à l'instar du programme mené conjointement depuis 2005 par le conseil général et le Ladyss (Laboratoire Dynamiques Sociales et Dynamiques Socio-spatiales du CNRS) : après avoir établi un diagnostic de la biodiversité du territoire, le Ladyss réalise l'Atlas dynamique de la biodiversité en Seine-et-Marne à destination du Conseil général. Conçu à des fins d'information des collectivités, associations et grand public, cet outil vise également une gestion et une planification améliorées de la biodiversité urbaine. Lancé en 2007 par le CNRS et soutenu par le MEEDDAT, le programme interdisciplinaire de recherche « ville et environnement » (PIRVE) soutient pour sa part divers projets de recherche sur la biodiversité urbaine dont un projet de trame verte à Marseille avec élaboration conjointe d'un outil d'aide à la décision (ODBU, 2008).

Pour aller plus loin

Ouvrages

- BARBAULT Robert. **La biodiversité urbaine : vers une réconciliation de l'Homme avec la Nature ?** in La Recherche, n°422, septembre 2008, p. 3
- BLANC Nathalie. **Les animaux et la ville.** Paris : Odile Jacob, 2000, 232 p.
- CERTU, **Composer avec la nature en ville.** Lyon, 2001, 375 p. (Coll. Références)
- CLERGEAU Philippe. **Une écologie du paysage urbain.** Rennes : Editions Apogée, 2007, 136 p.
- PAQUOT Thierry. **Ville et nature, un rendez-vous manqué ?** in Revue Diogène, n°207, 2004/3, pp. 83-94.
- Association des ingénieurs des villes de France, CNFPT. **Vers la gestion différenciée des espaces verts,** colloque européen des 24, 25, 26 octobre 1994, Strasbourg. Paris : Centre National de la Fonction Publique Territoriale, 1995, 231 p.

Sur le web

- Agence européenne pour l'environnement. **Étalement urbain en Europe.** Copenhague : Agence européenne pour l'environnement, 2006, 4 p. (Coll. EEA Briefing, 4/2006) [en ligne]. Disponible sur <http://www.eea.europa.eu/fr/publications/briefing_2006_4>.
- BONNET Frédéric. **Nature : du sanctuaire à la ressource** in : Grand Prix de l'urbanisme, décembre 2008, Cité de l'architecture et du patrimoine [en ligne]. Disponible sur : <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=325>.
- BOUTEFEU Emmanuel. **Végétaliser les villes pour atténuer les îlots de chaleur urbains** in Techni-Cités n°129, 8 mai 2007, pp. 20-21 [en ligne]. Disponible sur <http://www.certu.fr/fr/_Ville_et_environment-129/Nature_en_ville-140/Vegetaliser_les_villes_pour_attenuer_les_ilots_de_chaleur_urbains-1752-s_article_theme.html>.
- CERTU, Association régionale des urbanistes du Nord – Pas-de-Calais et de Picardie. **Ville, changement de nature ? Ou comment l'envie de nature influence l'urbain.** 11^e université d'été du CFDU, 30, 31 août et 1^{er} septembre 2006, Lille [en ligne] Contributions disponibles sur : <<http://cfdu.arunpp.free.fr/UE.2006/Tableau.contributions.htm>>.

- Comité opérationnel « Trame verte et bleue » du Grenelle de l'environnement. **Trame verte et bleue : orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques. Guide 1 – Enjeux et principes de la TVB** [document provisoire soumis à consultation publique]. Paris : MEEDDAT, 2009, 42 p. [en ligne]. Disponible sur <http://www.legrenelleenvironnement.gouv.fr/IMG/pdf/tvb_guide1_provisoire_consultation_web_1_.pdf>.
- Comité opérationnel « Trame verte et bleue » du Grenelle de l'environnement. **Trame verte et bleue : orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques. Guide 2 – Appui méthodologique à l'élaboration régional de la TVB** [document provisoire soumis à consultation publique]. Paris : MEEDDAT, 2009, 77 p. [en ligne]. Disponible sur <http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/IMG/pdf/tvb_guide2a.pdf>.
- Conseil Général de Seine-Saint-Denis. **Quelle biodiversité dans les villes ?** in La Recherche, n°422, septembre 2008, 31 p. [en ligne]. Disponible sur <http://www.parcs93.info/odbu/files/2009-02-26_quelle_biodiversitedanslesvilles.pdf>. (Actes à paraître)
- Conseil d'Analyse Stratégique. **Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes – Contribution à la décision publique**. Paris : La Documentation française, 2009, 376 p. (Coll. Rapports et Documents) [en ligne]. Disponible sur <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000203/>>.
- ENACT Montpellier, Association des Ingénieurs Territoriaux de France. **Vers une ville bioclimatique : la nature en ville**, colloque territorial européen, 11-12 décembre 2008, Montpellier. (Actes à paraître sur <http://www.montpellier.cnfpt.fr>)
- **Évaluation des écosystèmes pour le millénaire** [en ligne]. Disponible sur <<http://www.millenniumassessment.org/fr/Index.aspx>>.
- REYGRABELLET Bernard, Conseil Economique et Environnemental. **La nature dans la ville : biodiversité et urbanisme**. Paris : Journaux officiels, 2007, 182 p. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000752/index.shtml>>.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire. **Circulaire du 23 mars 2009 relative à la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement**. Bulletin officiel du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, fascicule spécial n° 2009-1, 10 mai 2009, 60 p. Disponible sur <<http://www2.equipement.gouv.fr/bulletinofficiel/fiches/B020098/DEVK0908923C.pdf>>.
- Observatoire départemental de la biodiversité urbaine. **Actes du premier colloque de l'observatoire départemental de la biodiversité urbaine** in *Le Biodiversitaire*, édition spéciale, 29 septembre 2006, 8 p. [en ligne]. Disponible sur <http://www.parcs93.info/odbu/files/2009-02-25_actesdelarencontre.pdf>.
- Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau, NatureParif. **Favoriser la nature en ville : guide à usage des collectivités**. Paris : NatureParif, 2009, version mars 2009, 83 p. [en ligne]. Disponible sur <http://www.natureparif.fr/attachments/144_doc_complet_internet_essai.pdf>.

ETD à votre service

Centre de ressources national pour la promotion du développement territorial, ETD propose un ensemble de publications et de services à destination des élus et des techniciens des collectivités et de leurs groupements. Fondés sur des travaux d'observation et d'analyse, ils visent à accompagner les territoires de projet dans leur démarche de développement et les Régions et les Départements dans leurs politiques de soutien aux territoires.

Une méthode de travail

ETD fonde son activité sur des programmes de recherche-développement conduits avec des associations d'élus, des territoires de projet, des conseils régionaux et généraux, des ministères ou encore des organismes publics... Ces programmes sont orientés vers la production de documents méthodologiques et pédagogiques, tout particulièrement dans les domaines du développement durable, du développement économique, de l'environnement, de la planification spatiale, des services à la population, des politiques territoriales et de l'ingénierie territoriale.

Une offre de services

ETD propose un ensemble de services. Certains sont accessibles à tous comme **Allô Territoires Services** : 01 45 75 15 15, le site internet : projetdeterritoire.com, les journées d'échanges, les listes de discussion professionnelles ou la diffusion d'offres d'emploi... D'autres sont réservés à ses adhérents : service documentaire, interventions à la demande, atelier d'aide à la rédaction de cahier des charges, aide au lancement de consultations...



Contact

Annabelle Zimmermann | a.zimmermann@etd.asso.fr

30 rue des Favorites 75015 Paris, Tél. 01 43 92 67 67 – Fax : 01 45 77 63 63